



**65 boulevard Bessières 75017 PARIS**

☎ : 08-71-71-38-93 (tarif local ou gratuit abonnés FREE)

✉ : [adl.65bessieres@yahoo.fr](mailto:adl.65bessieres@yahoo.fr)

Site : <http://adl-lejardinbessieres.blogspot.com/>

## Compte rendu de la réunion des locataires du 06 février 2008

Date : 07 février 2008

Bonjour,

L'amicale des locataires vous informe que :

- La facturation des impôts de St Just, nous sera remboursée au mois de juillet 2008, soit **259 €** à répartir à l'ensemble des locataires\*<sup>1</sup>.
- La facturation des consommations d'eau des locaux loués qui a été comptée sur les consommations d'eau des parties communes depuis 5 ans, nous sera remboursée au mois de juillet 2008, soit **685 €** à répartir à l'ensemble des locataires\*<sup>1</sup>.
- La facturation de la location des compteurs d'eau froide (1,12 €) et chaude (1,35 €) qui a été facturée deux fois de janvier 2002 à décembre 2006 (sur provisions chauffages + loyers mensuels), va être remboursée au mois de février 2008. Soit pour les locataires ayant emménagé au 65 boulevard Bessières **avant ou depuis le 01 janvier 2002**\*<sup>2</sup>.

Appartements avec 2 compteurs remboursement de **148,20 €**

Appartements avec 3 compteurs remboursement de **214,80 €**

Appartements avec 4 compteurs remboursement de **295,80 €**

- Pour la facturation d'une partie des charges locatives qui ne sont pas récupérable par le bailleur et qui a été comptée aux locataires, soit **119475 €** sur 5ans. Les locataires désirant se faire rembourser doivent rencontrer rapidement l'amicale des locataires munis de leur bail (surface appartement et date d'emménagement) afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour que cette demande de remboursement soit effectuée par l'amicale\*<sup>1</sup>.  
Pour cela vous pouvez laisser un message par téléphone ou par e-mail à l'amicale pour nous rencontrer ou bien venir aux permanences du :

Vendredi 8 février 2008 de 9h30 à 11h30

Samedi 9 février 2008 de 19h à 20h00

\*<sup>1</sup> Pour connaître votre remboursement individuel pour les locataires ayant emménagé au 65 boulevard Bessières **avant ou depuis le 01 janvier 2002**, il faut diviser la somme indiquée en € par 6634 et multiplier par le nombre de mètre carré habitable de votre appartement.

**Exemple pour un appartement de 63m<sup>2</sup> : 119475€ / 6634 x 63 = 1134,60 €** de remboursement.

Si vous avez emménagé entre janvier 2002 et aujourd'hui, la base de calcul est différente.

\*<sup>2</sup> Pour connaître votre remboursement individuel, si vous avez emménagé après janvier 2002, il faut additionner la location des compteurs eau chaude et froide et multiplier par le nombre de mois entre la date d'emménagement et décembre 2006.